

A LA CHAMBRE LES CONDAMNÉS DANS L'ARMÉE L'OUENZA

Incohérence et pataugeage. La Chambre a tenu séance sans... Hier matin, elle a amorcé le projet...

Les Apaches hors l'armée. M. Berry, du IX^e, et M. Rabberti, de Nice, sont les auteurs de cette réforme...

Elle doit avoir pour résultat d'envoyer aux bataillons d'Afrique immondes touts ceux qui auront une condamnation à la prison...

Cette loi odieuse et hypocrite que défendent, par une rencontre suggestive, le député des « apaches » du boulevard et celui des « apaches » des casinos nigrois...

Je n'ai pas l'intention, a dit Dejeante, plus que vous, de protéger les voleurs et les assassins... Mais le remède que vous employez n'est pas bon...

— Moi non plus, dit Allemaire, ce ne sont pas les apaches que je veux défendre, mais je ne laisserai pas sans protester passer, sous prétexte d'apaches, cette loi au moins inutile, car elle ne remédiera en rien aux vices du régime bourgeois...

— Ne tirez pas trop sur la corde. L'injustice des traitements est vraiment trop criante. Hier, un officier frappe un homme: 20 jours d'arrêt...

— Elle sont trinquées ! répliqua fièrement Betteville. Dans mon département, je vous citerai ce cas : Des ouvriers, il y a vingt ans, ont construit un chemin de fer. Ils sont ensuite retournés chez eux, et leurs enfants sont naturellement partis avec eux...

— Et vous, d'ailleurs, ajoutent Vaillant et Jaurès, nous proposons-vous comme remède ? La solution organique et efficace serait la suppression de la censure par la transformation de l'armée en une force nationale...

une opération automatique sous le régime électoral actuel, ainsi que l'explique Varenne, rapporteur de la Commission. Mais divers députés voudraient profiter du débat pour parler de la réforme électorale...

— Oh ! oh ! protesté-on de divers côtés. — C'est un geste inutile, remarque Jaurès. Il est impossible que cette discussion se termine. Une question de cette importance ne peut être tranchée maintenant...

— Si vous ne voulez pas de coups de majorité, fait-il, nous ne voulons pas de coups de minorité. Et l'homme qui, quelques minutes avant, rappelait ironiquement aux mameuclucs que l'heure ne permettait plus à ces entreprises gigantesques...

ANDRE MORIZET

LE SCANDALE DES LIQUIDATIONS

La prévention vaut mieux que la répression. Voyez la Suisse. Le budget de Genève le tiers du budget total, et le budget de répression moins du dixième...

PAS DE MISES EN LIBERTÉ PROVISOIRE

M. Albanel, juge d'instruction, possède une singulière conception de ses devoirs de magistrat. Il a commis hier une injustice qu'il faut signaler, car elle est véritablement par trop criante...

— Hier ils ont eu la brutalité de lui refuser la permission d'embrasser sa femme qui était venue exprès au Palais pour voir un instant son mari. Certes, je ne demande pas que l'on décore Poitel, mais il y a une inégalité si révoltante dans les traitements, que l'on fait subir aux trois prévenus qu'elle soulève les protestations unanimes...

RAYMOND FIGEAC

Poitel a été longuement interrogé sur les déconcomptes qu'il avait commis. Il était assisté de M^e Charpentier. L'acte d'accusation formulé une demande de mise en liberté provisoire qui a été rejetée. La demande présentée pour Martin-Gauthier a été repoussée également...

L'AFFAIRE LEMOINE

La chambre des appels correctionnels a rendu son arrêt dans l'affaire Lemoine. Celui-ci demeure condamné à six ans de prison, trois mille francs d'amende, cinq ans d'interdiction de séjour, dix mille francs de dommages-intérêts envers M^e Worther. C'est un grand succès pour le parti ouvrier...

LE CRIME D'ASNIÈRES

On se souvient du bruit que fit dans Asnières la découverte du cadavre de M. Bourrier. L'incrimination dans cette commune. Son garçon de magasin Gustave Biot avait été trouvé également étendu sur les marches de l'escalier conduisant à la cave. On crut à des cambrioleurs assassins, puis les réponses de Biot ayant paru embarrassées, et ses explications sur le crime ayant paru suspectes, la sûreté le mit en état d'arrestation...

JEUNESSE SOCIALISTE DU IV^e

Aujourd'hui vendredi 25 mars, à 8 heures et demie, Salle de la Coopérative, 20, rue Charlemaigne.

LES POSTIERS ET LES ÉLECTIONS

Un Ordre du jour pour la Bataille Électorale

L'heure assez tardive à laquelle s'est terminée la réunion organisée avant-hier soir par le « Comité d'action électorale des P. T. T. » ne nous avait pas permis de donner un compte rendu dans notre dernier numéro. L'importance des décisions prises à cette réunion et les conséquences qu'elles peuvent avoir, méritent que nous en parlions longuement aujourd'hui...

Le meeting qui s'est tenu à la salle d'Horloge avait attiré un auditoire des plus nombreux. Près de 2.500 employés des postes, agents, sous-agents, facteurs, dames téléphonistes, avaient répondu à l'appel du comité organisateur. Le bureau fut constitué à l'unanimité avec trois révoqués qui n'ont pas encore été réintégrés : Courtrade, des agents ; Pangrati, des sous-agents ; Jacquesson, secrétaire-adjoint du syndicat des lignes, et Mlle Theisard, téléphoniste...

Vous allez, dit-il, en nommer un autre qui sera définitif et qui aura la mission d'accomplir l'œuvre de salut parlementaire que le prolétariat administratif attend avec impatience depuis les dernières grèves. — Oui, je crois que l'heure est venue de liquider la situation et d'user de représailles contre ceux qui ont couvert de leurs votes les agissements de MM. Sanyal et Clémenceau, et cela sans nous soucier de leur opinion politique...

RÉPONSE A UNE RÉPONSE

Ce que gagnent exactement les Coloristes des Papeteries de Clichy. — On espère une Victoire d'ouvrière. — Pour les Camarades détenus.

Quand, dans l'Humanité de mercredi, nous limes la rectification qu'apportait M. Katz, co-directeur des Papeteries de Clichy, à notre note de la veille, nous demeurâmes saisis d'étonnement et d'admiration. M. Katz affirmait que les coloristes gagnaient jusqu'à 360 francs par mois, sans qu'il fut possible, néanmoins, d'obtenir d'eux plus de sept heures de travail par jour...

La Victoire est proche

— Une bonne nouvelle nous parvient à la fin de l'entretien, la solution heureuse de la grève est proche, on peut, du moins, l'espérer. Ce matin, une délégation a été reçue par M. Katz, à qui les grévistes reconnaissent le bon vouloir qu'ils consentent à son jeune et fougueux associé. Maintien des salaires, renvoi prochain du tâcheron, réadmission assurée de tous les grévistes, sont les conditions que l'administrateur des Papeteries de Clichy s'est chargé de présenter à son conseil d'administration...

Les Salaires tels qu'ils sont

— 360 francs par mois, disent les camarades Leclerc, trésorier du comité de grève, Tabary, Griminger, préparateur de l'usine — qui fait grève par solidarité pure, comme le font aussi les typographes, linéaires-photographes, conducteurs, etc. — M. Katz plaisante agréablement. Il sait bien qu'aucun ouvrier coloriste n'atteint en sa maison à de pareils salaires : sachez que le directeur général de la fabrication ne reçoit que 350 francs par mois. Voici exactement ce que nous gagnons : Durant la bonne saison, un ouvrier très habile peut se faire ses soixante francs par semaine. Un ouvrier ordinaire — c'est la grande majorité naturellement — se fait ses quarante francs. Dans le même temps, une ouvrière très habile reçoit — à part deux exceptions motivées par certaines raisons — de 35 à 40 francs...

— Mais il reste les prisonniers ! Que va-t-il advenir des camarades Togny, secrétaire du Syndicat, Métivier, de la Fédération de l'Alimentation et de tous les grévistes, hommes et femmes, arrêtés, non au cours de la bagarre, mais durant les jours qui la suivent, sur des indications de mouchards ? Parmi les ouvrières détenues, Mlles René et Héloïse Dason méritent une mention particulière. Ces jeunes filles de 17 et de 19 ans, d'une honorabilité parfaite, ont été arrêtées parce qu'elles ont le malheur d'être brunes. — Ce sont des brunes qui ont tiré sur nous, déclara un agent. Et l'on incarnera Mlles Dason. Or, les malheureuses — dont l'innocence est établie par de nombreux témoignages — ont été envoyées l'une à Fresnes et l'autre à Saint-Lazare, avec les voleurs, les entouleurs, en une abominable promiscuité. Serons-nous trop exigeants en demandant le régime des détenus politiques pour ces enfants qui n'ont rien fait ?

La Bataille Socialiste

Il nous devient matériellement impossible de publier les ordres du jour chaque jour plus nombreux qui nous sont adressés. Toutefois, les camarades secrétaires des groupes et des comités électoraux pourront...

A TRAVERS PARIS

REUNIONS DE CE SOIR 3^e ARRONDISSEMENT. — 8 heures et demie, salle Lenoir, 50, rue de Turenne. Lech, candidat, développera le programme du Parti. 5^e ARRONDISSEMENT (1^{er} Circonscription). — 8 heures, salle Guillemin, 8, rue Thonin, réunion publique contradictoire. Corcos traitera de la bagagerie municipale. F. Poli, candidat, exposera la question des retraites ouvrières. 11^e ARRONDISSEMENT (Folie-Méricourt). — 9 heures, salle des Propagandistes, 5, cité d'Angoulême, réunion du comité électoral. 11^e ARRONDISSEMENT (3^e Circonscription). — 9 heures, Café du bureau de Tabac, 156, rue Oberkampf. Orateurs : Lauche, candidat, Nectoux, Dupuy, Dupuy. 12^e ARRONDISSEMENT (Berby et Quinze-Vingts). — 8 heures et demie, salle Cambius, 205, rue de Charenton. Musy, candidat, traitera : De la démocratie et du socialisme. 15^e ARRONDISSEMENT (1^{er} Circonscription). — 9 heures, salle Verdieu, 6, boulevard Pasteur. Aubriot, candidat, développera le programme du Parti. 17^e ARRONDISSEMENT (Clignancourt). — 9 heures, salle Guillemin, 8, place du Tertre. Roumet, candidat, développera le programme du Parti. 19^e ARRONDISSEMENT (Amérique). — 9 heures, salle Aldin, rue Lassus, 3. Organisation du comité électoral. Présence indispensable.

COMMUNICATIONS L'Union Socialiste de Neuilly-Boulogne fait un prochain appel aux lecteurs de l'« Humanité » qui habitent Neuilly et ses environs. Ils sont priés de se rendre à la section de Neuilly-Boulogne, au 23, rue de Souboulville, Neuilly. Pour la section de Boulogne-Bichoncourt, au citoyen Martin, 78, rue de la Plaine, à Boulogne. LES BOULANGERS qui viennent de paraître : 0 fr. 30 franco. UN DRAME EN WAGON

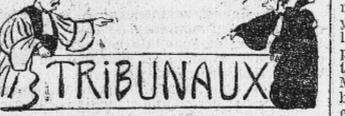
Le Crime de Dombasle UN EMPLOYÉ DE L'EST TUE, DEVALISE, JETE SUR LA VOIE

Nous signalions, hier, qu'on avait trouvé, à Dombasle, sur la voie ferrée, le cadavre d'un nommé Daudon, habitant Champigneulle, que la victime avait été tuée, dévalisée, puis jetée par la portière. C'est au moment où l'émotion causée par l'assassinat de Mme Gouin et l'appréhension soulevée par l'insécurité des trains de nuit sont à peine calmées, qu'un crime pareil est commis et dans les mêmes conditions. La découverte de la victime M. Gascard, garde-barrière à Dombasle, faisait sa tournée de surveillance, mercredi matin, lorsqu'il découvrit au kilomètre 367-430, un homme couché à la face contre terre, le bras gauche replié sous le corps, placé perpendiculairement dans l'entre-voies, les pieds touchant le rail intérieur de la voie descendante. Le garde-barrière s'approcha ; il constata que l'homme avait le crâne fracturé en plusieurs endroits ; le côté droit de la figure ne formait plus qu'une plaie et le bras droit était fracturé ; tout secours était inutile, le malheureux ayant déjà été tué sur le coup. Aux environs, aucune trace indiquant que le corps avait été traîné. Il était donc tombé à l'endroit même où il se trouvait. M. Hicquel, chef de gare, prévint, fit faire la constatation du décès par M. le docteur Rayel. Puis le corps fut ramené à la Morgue. C'était celui d'un jeune homme qui pouvait avoir vingt-cinq ans environ ; il était vêtu d'un épais manteau, comme on portent les employés de la Compagnie de l'Est, d'un vêtement complet en drap gris-bleu, de deux chemises, dont une de toile et l'autre en flanelle, et chaussé de bottines à boutons. On ne trouva aucune trace de coiffure. On fouilla les vêtements, et on y découvrit, en plus d'un porte-monnaie vide, un portefeuille contenant quelques papiers d'identité, et des lettres portant l'adresse : « M. Daudon, employé de chemin de fer, chez M. Gentilhomme, à Champigneulle ». Ces lettres étaient envoyées par ses parents et amis ; l'une d'elles était écrite par sa fiancée, signée simplement Henriette, et datée de Courcelles-sur-Aujon, aux environs de Prauthoy. Le mobile du crime La lecture de cette dernière lettre, une hâtive enquête préliminaire, l'examen d'un permis de circulation contenu dans le portefeuille, ont permis d'établir que Daudon venait justement de Prauthoy, où il était allé visiter les parents de sa fiancée pour s'entendre avec eux sur la date de son mariage. L'hypothèse de l'accident doit être écartée ; la nature des blessures du visage et des mains révèle de violents coups de couteau ; le compartiment où se trouvait Daudon est plein de sang ; la portière est, à l'intérieur, ensanglantée à 30 centimètres de hauteur. L'audace ou des meurtriers fut involontaire, puisque le crime fut commis dans un wagon à couloir. Il est vrai que ce train, un train omnibus, transportait assez peu de voyageurs. La jalousie a-t-elle armé le bras criminel ? C'est peu probable. On n'a point dit que la fiancée de Daudon lui fut disputée. Il serait surprenant que, si peu qu'il eût en l'employé voyagé sans argent. Or, le porte-monnaie trouvé sur son cadavre, était vide. Le Parquet a ordonné l'autopsie du corps du défunt. L'enquête est continuée par le Parquet, qui a envoyé des commissions rogatoires à Courcelles, à Prauthoy et à Epinal. — B. M.

PETITE CORRESPONDANCE Université populaire russe. — Les convocations et avis doivent nous parvenir avant 7 heures pour pouvoir être insérés dans le numéro du jour. CONFERENCE SEBASTIAN FAURE Ce soir, aux Sociétés Savantes, à 8 heures et demie, Sebastian Faure fera une Conférence sur le sujet suivant : « De la mort de tous les êtres à la vie de tous les hommes ! » Les défenseurs du Dieu des Religions et du Dieu Capital-Etat-Patrie sont invités à venir défendre leur foi. Prix habituel des places, au profit de la « Ruche ». Supériorité constatée ENCRE MIETTE GRANDE MARQUE : « VILLE DE PARIS »

Triple Asphyxie par le Gaz, à Meudon Des ouvriers qui effectuaient des réparations dans une maison située 24 bis, route des Gardes, à Meudon, furent violemment incommodés en arrivant hier matin sur leur chantier, par des émanations de gaz. Ils furent transportés à la porte des éponges. Protatis, qui durent faire ouvrir par le commissaire de police. Ils se trouvaient alors en présence des cadavres de M. Protatis, barbier, de 62 ans, et de leur fils Louis, âgé de 13 ans. Dans la cuisine, ils s'aperçurent que le tuyau à gaz était brisé. De là étaient parties les émanations meurtrières. La position des victimes, indiquant qu'ils avaient — trop tard, il est vrai — senti le danger, M. Protatis avait essayé de se lever, mais sa femme, affaiblie, venait empêcher ce mouvement à lui. Quant à l'enfant, il avait été transporté à l'hôpital, où il est mort avant d'avoir pu arriver jusqu'à ses parents. Tous les soins prodigués aux trois malheureux furent inutiles et le permis d'inhumer a été délivré.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS DEUX MORTS Des employés de la Compagnie d'Orléans ont trouvé, hier matin, sous la ligne souterraine du chemin de fer, à hauteur du Pont-Royal, le cadavre d'un homme d'équipe, Louis Besson, âgé de 29 ans, demeurant rue de la Gâté, 37, qui avait été écrasé par un train. Un homme d'équipe de la Compagnie du P.-L.-M., M. Jacques Murer, âgé de vingt-neuf ans, demeurant à Puteaux, coéquipier, hier, à la formation d'un train, lorsqu'il fut pris et serré entre deux wagons. Le malheureux, qui avait eu la poitrine écrasée, est mort peu après à l'hôpital Saint-Antoine. DEUX VICTIMES (De notre correspondante particulière) Un terrible accident s'est produit aujourd'hui à la Société française du Matériel agricole. Les ouvriers de cette Société commencent à effectuer, quand un tuyau servant au chauffage des ateliers, éclata sur une longueur de vingt mètres. Les camarades Penetier, 55 ans, père de deux enfants, et Sirat, marié, âgé de 35 ans, furent atteints et atrocement brûlés. Penetier est considéré comme perdu. Son malheureux compagnon est gravement blessé. Si la catastrophe s'était produite trente secondes plus tard, les conséquences eussent été terribles, car les ouvriers eussent été tués en nombre.



TRIBUNAUX

L'AFFAIRE LEMOINE

La chambre des appels correctionnels a rendu son arrêt dans l'affaire Lemoine. Celui-ci demeure condamné à six ans de prison, trois mille francs d'amende, cinq ans d'interdiction de séjour, dix mille francs de dommages-intérêts envers M^e Worther. C'est un grand succès pour le parti ouvrier...

LE CRIME D'ASNIÈRES

On se souvient du bruit que fit dans Asnières la découverte du cadavre de M. Bourrier. L'incrimination dans cette commune. Son garçon de magasin Gustave Biot avait été trouvé également étendu sur les marches de l'escalier conduisant à la cave. On crut à des cambrioleurs assassins, puis les réponses de Biot ayant paru embarrassées, et ses explications sur le crime ayant paru suspectes, la sûreté le mit en état d'arrestation...

JEUNESSE SOCIALISTE DU IV^e

Aujourd'hui vendredi 25 mars, à 8 heures et demie, Salle de la Coopérative, 20, rue Charlemaigne.



TRIBUNAUX

L'AFFAIRE LEMOINE

La chambre des appels correctionnels a rendu son arrêt dans l'affaire Lemoine. Celui-ci demeure condamné à six ans de prison, trois mille francs d'amende, cinq ans d'interdiction de séjour, dix mille francs de dommages-intérêts envers M^e Worther. C'est un grand succès pour le parti ouvrier...

LE CRIME D'ASNIÈRES

On se souvient du bruit que fit dans Asnières la découverte du cadavre de M. Bourrier. L'incrimination dans cette commune. Son garçon de magasin Gustave Biot avait été trouvé également étendu sur les marches de l'escalier conduisant à la cave. On crut à des cambrioleurs assassins, puis les réponses de Biot ayant paru embarrassées, et ses explications sur le crime ayant paru suspectes, la sûreté le mit en état d'arrestation...

JEUNESSE SOCIALISTE DU IV^e

Aujourd'hui vendredi 25 mars, à 8 heures et demie, Salle de la Coopérative, 20, rue Charlemaigne.



TRIBUNAUX

L'AFFAIRE LEMOINE

La chambre des appels correctionnels a rendu son arrêt dans l'affaire Lemoine. Celui-ci demeure condamné à six ans de prison, trois mille francs d'amende, cinq ans d'interdiction de séjour, dix mille francs de dommages-intérêts envers M^e Worther. C'est un grand succès pour le parti ouvrier...

LE CRIME D'ASNIÈRES

On se souvient du bruit que fit dans Asnières la découverte du cadavre de M. Bourrier. L'incrimination dans cette commune. Son garçon de magasin Gustave Biot avait été trouvé également étendu sur les marches de l'escalier conduisant à la cave. On crut à des cambrioleurs assassins, puis les réponses de Biot ayant paru embarrassées, et ses explications sur le crime ayant paru suspectes, la sûreté le mit en état d'arrestation...

JEUNESSE SOCIALISTE DU IV^e

Aujourd'hui vendredi 25 mars, à 8 heures et demie, Salle de la Coopérative, 20, rue Charlemaigne.